



Ville de Pont-à-Mousson

Procédure d'inscription aux Accueils Périscolaires :
Restauration scolaire, périscolaire du soir (16h15-18h15)
**UNIQUEMENT POUR LES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES (du CP
au CM2)**

Le dossier est dès à présent disponible:

sur le site de la ville

<http://www.ville-pont-a-mousson.fr>

il est à déposer à l'accueil de la mairie ou à envoyer par mail sur :

affaires.scolaires@ville-pont-a-mousson.fr

accompagné de **l'ensemble des pièces justificatives demandées.**

Attention :

- Tout dossier incomplet sera refusé

- Aucune photocopie ne sera réalisée par la mairie

- L'inscription est valable pour la (les) période(s) choisie(s) dans le dossier, pour tout changement (reconduction, cessation), **se conformer aux instructions édictées dans le règlement.**

- Pour des raisons organisationnelles, la commune enregistrera les demandes d'inscriptions

jusqu'au 27 juillet 2018 pour le 1^{er} cycle. Les dossiers réceptionnés au-delà de cette date ne seront étudiés que pour une inscription à partir du 2^{ème} cycle.

Contact :

Mairie de Pont-à-Mousson

03.83.81.10.68

affaires.scolaires@ville-pont-a-mousson.fr